



DES PATRIOTES

Info-enseignant

Numéro 16

10 mai 2017

Fonds Robert-Ferland 4 bourses de 1 000 \$

Le Syndicat de Champlain (CSQ) offre quatre bourses de 1 000 \$ pour encourager des jeunes de 16 ans et plus à terminer leurs études (DES, DEP ou CEP).

Si vous pensez qu'un élève mérite cette bourse, remplissez un formulaire d'inscription et remettez-le au Syndicat avant le 9 juin 2017.

Pour s'assurer que ce montant sera remis à un étudiant méritant, vous devez composer un texte d'une demi-page pour expliquer les raisons pour lesquelles la bourse devrait lui revenir.

L'élève, quant à lui, doit rédiger un texte d'une demi-page appuyant sa candidature et présenter une preuve d'admission à temps plein à un programme d'études post-secondaires ou à un DEP de la prochaine rentrée scolaire.

Les personnes choisies par le comité de sélection seront contactées à la fin du mois de juin 2017.

Les détails du concours se trouvent dans la section « Autres sujets - Fonds Robert-Ferland » sur syndicatchamplain.com.

Éric Villeneuve
Secrétaire-trésorier

Art dramatique

L'art dramatique se trouve à la grille-horaire de plusieurs écoles. Au cours des dernières années, des enseignants en art dramatique, de plus en plus nombreux, ont demandé à être versés dans des champs d'enseignement propres à leur spécialité.

Effectivement, ce n'était pas le cas, ni au primaire ni au secondaire.

L'absence de champs spécifiques en art dramatique créait certaines insatisfactions. Des tâches en art dramatique étaient parfois attribuées à des enseignants d'autres champs qui n'avaient pas la formation nécessaire et qui avaient, par ailleurs, souvent beaucoup de craintes quant au fait de devoir enseigner cette discipline.

Des travaux ont donc eu lieu, au cours des deux dernières années, entre le Syndicat et la Commission scolaire, avec la conclusion que, pour le prochain mouvement de personnel, il y aura deux nouveaux champs d'enseignement qui seront ajoutés à ceux qui existent déjà :

- Le champ 32 pour l'enseignement de la spécialité ART DRAMATIQUE dans les classes du préscolaire et du niveau primaire;
- Le champ 22 pour l'enseignement des cours de formation générale en ART DRAMATIQUE au niveau secondaire.

Pour les enseignants à temps plein

L'effet principal de cette façon de faire est que, pour le prochain processus d'affectation et de mutation, les enseignants seront versés dans leur champ respectif en ART DRAMATIQUE.

Les surplus de personnel enseignant de chaque école seront établis en fonction de cette nouvelle réalité.

Au premier bassin comme au deuxième, les enseignants en art dramatique choisiront leur poste parmi ceux qui seront disponibles dans leur propre spécialité.

Les demandes de désistement et de mutation volontaire seront donc traitées en fonction de l'existence des nouveaux champs en art dramatique.

Pour les enseignants à temps partiel

À la séance d'octroi de contrats du mois d'août, les enseignants en art dramatique choisiront leur contrat parmi ceux offerts dans leur propre champ.

Bref, les enseignants en art dramatique ne seront plus au champ 3 (enseignement dans les classes de niveau primaire) ou au champ 12 (enseignement des cours de formation générale de FRANÇAIS).

D'autre part, les enseignants pour lesquels, ces dernières années, on avait déjà reconnu une capacité au primaire ou en français au secondaire seront inscrits autant sur la liste des enseignants pouvant obtenir un contrat en art dramatique que, selon le cas, sur celle du primaire ou du français au secondaire.

À la fin des séances d'octroi des contrats, les enseignants qui auront pris un contrat en art dramatique et qui auraient la capacité d'enseigner au primaire ou en français au secondaire, pourront aller offrir leurs services aux représentants du Service des ressources humaines si les tâches convoitées sont compatibles avec celles qui ont déjà été prises.

Comme pour tous les autres enseignants inscrits à la liste de priorité, les enseignants en art dramatique inscrits autant au primaire qu'en art dramatique, autant en français qu'en art dramatique, pourront aussi choisir de prendre, selon le cas, seulement un contrat au primaire ou en français au secondaire.

D'autre part, il sera important pour les enseignants en art dramatique qui veulent obtenir un poste à temps plein de cocher la case « *Accepte* » vis-à-vis la colonne « *Poste Temps Plein* » lors de la mise à jour des préférences pour la liste de priorité.

Richard Bisson



Journées de maladie

Depuis l'année scolaire 2016-2017, les jours de congé de maladie crédités en vertu de l'article 5-10.36 de la convention collective nationale sont désormais monnayables à la dernière journée de chaque année de travail lorsque non utilisés au cours de l'année, et ce, à raison de 1/200 du traitement applicable à cette date par jour non utilisé.

Malgré nos représenta-

tions auprès de la Commission scolaire, celle-ci effectuera le paiement sur la paie du 27 juillet 2017 contrairement aux encadrements prévus à la convention collective. Évidemment, nous prendrons les recours nécessaires afin de corriger cette situation.

**Mark Infante et
Jean-François Guilbault
Conseillers en
relations de travail**

Séance d'information sur l'assurance-emploi

Section des Patriotes
Mercredi le 17 mai, à 16 h 30
Au Syndicat de Champlain
(7500 Chemin de Chambly)

Inscription obligatoire

Vous devez signifier votre intention de participer à la rencontre au plus tard le 12 mai : syndicatchamplain.com, « *Inscriptions* ».

RAPPEL-RAPPEL-RAPPEL

Première paie de l'année scolaire 2017-2018

L'entente locale précise que les enseignants sont payés par virement, à l'institution financière de leur choix, tous les deux jeudis et que le premier versement du traitement est effectué le premier jeudi de l'année de travail.

Si vous avez examiné les choses, la dernière tranche du salaire dû pour l'année scolaire 2016-2017 sera le jeudi 10 août et nous recommencerons à travailler le vendredi 25 août, soit deux semaines plus tard.

Un vendredi justement.

Le premier jeudi de l'année de travail 2017-018 est donc... le 31 août, trois semaines après la dernière paie de 2016-2017.

Pour corriger la situation, le Syndicat de Champlain et la Commission scolaire des Patriotes ont convenu de verser le premier versement du traitement le jeudi 24 août 2017, même si nous commencerons vraiment à travailler que le lendemain.

Richard Bisson

En rappel

Dates importantes 2017

Désistement et demande de retour à l'école d'origine, demande d'un congé sans traitement (max 40 %) pour résorber son surplus d'affectation	24 mai 2017 à 12 h
Demande de changement de % pour une retraite progressive	26 mai 2017
Séance d'affectation (1 ^{er} bassin) pour tout le personnel (tous les champs)	31 mai 2017 à la COMMISSION
Demande de mutation	14 juin 2017 à 16 h 30 à la COMMISSION
Séance d'affectation (2 ^e bassin) mutation	27 juin 2017 à 16 h 30 à la COMMISSION
Séance d'affectation pour combler les postes temps plein	5 juillet 2017 à 10 h à la COMMISSION
Séance d'affectation pour les enseignants sur la liste de priorité d'emploi	16 août 2017 à L'ÉCOLE SECONDAIRE DE MORTAGNE

